

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 03 AVRIL 2018

L'an deux mil dix huit, le 03 avril à 18 heures 30 à la Mairie, le Conseil Municipal d'OBERENTZEN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur René MATHIAS, Maire.**

Membres présents : FRANTZ Nicole, KASTLER Véronique, ANTONY Hubert, HEGY Nicole, MEYER Théo, BRENDLE Bernard, ANTONY Patricia, BOIL Corinne, WERTHE Christian, BAUER Huguette, REYMANN Frédéric, JAEGGY Martin, BRETZ Daniel

Membres absents excusés : MULLER Jean-Louis

Pouvoirs : MULLER Jean-Louis à MATHIAS René

Secrétaire de Séance :

Date de la convocation : le 26 mars 2018

La séance est ouverte à : 18 heures 30

Ordre du Jour :

- Approbation du procès verbal du 15 janvier 2018
- Délégation de signature
- Compte Administratif 2017
- Compte de gestion 2017
- 3 taxes 2018
- Affectation du résultat 2017
- Budget primitif 2018
- Convention de rétrocession « le clos de la Fratrie »
- Demande de distraction du domaine forestier
- Demande de subvention UNC
- Convention prévoyance
- Baux ruraux
- Devis
- Vente terrain ANTONY Julien
- Délégation de marché public à la 3CHR
- Taxe d'aménagement
- Divers

1° APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le Maire informe :

Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du compte rendu de la séance du 15 janvier dernier.

Après lecture le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2° DELEGATION DE SIGNATURE

Le Maire informe :

Il a été fait usage de la délégation de signature à trois reprises pour des déclarations d'intention d'aliéner :

- *Vente STOFFEL MENINO*
- *Vente SCHMITT Quentin*
- *Vente NIVAUT LEHMULLER*

3° COMPTE ADMINISTRATIF 2017

M le Maire expose :

Le Compte Administratif 2017 dressé par M le Maire et présenté par M l'Adjoint se décline de la manière suivante :

CA BUDGET PRIMITIF 2017 M14

- *Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **278 042, 56 euros** et les recettes de fonctionnement à **298 305, 86 euros** soit un excédent de fonctionnement de **20 263, 30 euros***
- *Les dépenses d'investissement s'élèvent à **113 133, 66 euros** et les recettes d'investissement à **407 778, 67 euros** soit un excédent d'investissement de **294 645, 01 euros***

Après lecture de ces chiffres les membres du Conseil décident d'approuver, à l'unanimité, le Compte Administratif 2017.

4° COMPTE DE GESTION 2017

M le Maire expose :

Les membres du Conseil Municipal approuvent le Compte de Gestion 2017 dressé par Mme le Percepteur d'ENSISHEIM dont les chiffres correspondent à ceux des Comptes Administratifs.

5° 3 TAXES 2018

M le Maire informe :

Après examen des nouvelles bases ainsi que du budget primitif 2018 les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'augmenter les taux des 2 taxes de 5%.

Les taux 2017:

- 7, 08% pour la taxe d'habitation
- 8, 65% pour la taxe foncière
- 47, 88% pour la taxe foncière non-bâtie

Les taux 2018 :

- 7, 43% pour la taxe d'habitation
- 9, 08% pour la taxe foncière
- 47, 88% pour la taxe foncière non-bâtie

Le produit des contributions directes est arrêté à la somme de 123 477, 70 euros pour l'année 2018.

6° AFFECTATION DU RESULTAT 2017**BUDGET PRIMITIF****Résultat 2017 :**

Excédent de fonctionnement : 20 263, 30 euros
Excédent d'investissement : 294 645, 01 euros

Résultat cumulé de clôture 2017 :

Excédent de fonctionnement : 20 263, 30 euros
Déficit d'investissement : 81 863, 04 euros

Affectation :

La somme de 81 863, 04 euros est affectée au compte 001 de la section d'investissement en dépenses et zéro euro au compte 1068 en recettes

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent l'affectation du résultat à l'unanimité.

7° BUDGET PRIMITIF 2018**Budget M14 :**

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Budget Primitif 2018 de la commune équilibré en dépenses et en recettes à :

- *Pour la section de fonctionnement à 538 813, 65 euros*
- *Pour la section d'investissement à 674 705, 20 euros*

Le budget est voté par chapitre en fonctionnement comme en investissement.

Après avoir entendu les explications de M le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ***Approuve le Budget Primitif 2018 tel que présenté***

8° CONVENTION DE RETROCESSION « LE CLOS DE LA FRATRIE »

M le Maire expose :

Dans le cadre de la création du lotissement Le Clos de la Fratrie, il convient de signer avec la société SFB une convention de rétrocession de la voirie, afin que la commune bénéficie d'une rétrocession gratuite de la voirie et de ses installations dès lors que les travaux de finition du lotissement seront achevés afin de les reverser dans le domaine public communal.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité M le Maire à signer cette convention avec la société SFB représentée par Mme Marie-Josée BELTZUNG ainsi que tous documents afférents au Lotissement « Le Clos de la Fratrie ».

9° DEMANDE DE DISTRACTION DU DOMAINE FORESTIER

Monsieur le Maire informe :

Dans le cadre de l'aménagement d'un carrefour sur la RD18Bis, le Conseil Départemental a acheté à la commune plusieurs petites parcelles. Ces parcelles sont maintenant toutes dans le domaine public. Comme les travaux d'aménagement du carrefour n'ont pas eu lieu, les dossiers de distraction et de défrichement montés à l'époque sont devenus caducs et n'ont jamais aboutis. En conséquence, ces parcelles sont toujours comptées dans la surface de la forêt communale. Pour régulariser cette situation et rectifier la surface de la forêt je vous propose de monter un dossier de distraction du régime forestier pour ces parcelles.

Les parcelles concernées sont les suivantes (anciens numéros) :

Section 20 Parcelle N° 21 (0.0295Ha) et n°23(0.5541Ha), Section 21 N°116 (0.4521Ha)

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident de distraire les parcelles énumérées ci-dessus du domaine forestier de la commune.

10° DEMANDE DE SUBVENTION UNC

Le Maire informe :

Une demande de subvention émanant de l'UNC pour l'acquisition d'un nouveau drapeau a été reçue en mairie (valeur du drapeau 1800 euros TTC)

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'octroyer une subvention d'un montant de 200 euros à l'UNC.

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'octroi d'une subvention d'un montant de 200 euros à l'UNC.

11° CONVENTION PREVOYANCE

Le Maire informe :

La délibération prise en janvier 2018 est caduque car elle ne mentionnait pas la date du comité technique, il convient de reprendre la délibération en y stipulant la date de ce comité (21 mars 2018)

Depuis le décret n° 2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurance destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le souhaitent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Haut-Rhin et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion de celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-56 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion du Haut-Rhin pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance complémentaire

Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision ou non de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Haut-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2019

Détermine le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit :

La valeur estimée de la participation financière est de 500 euros par an et par agent.

12° BAUX RURAUX

Le Maire informe :

Lors de la dernière réunion avec les agriculteurs les terrains restitués lors de la prise de retraite de Monsieur HEBDING Robert ont été redistribués de la manière suivante :

- Oberes Straesslé 280 ares à M JAEGGY Maurice
- Oberes Straesslé 398 ares à M MEYER Théo
- Oberer Thannenwald 99, 50 ares à M MEYER Théo
- Grienle 145 ares à M MEYER Théo
- Hosenbeinacker 24 ares à M MEYER Théo
- Wasenlaender 50 ares à M MEYER Théo
- Oberes Straesslé 370 ares à M MARY Sébastien

- *Oberes Straesslé 350 ares à M REYMANN Frédéric*

Après délibération les membres du Conseil Municipal approuvent cette nouvelle répartition à l'unanimité et autorisent M le Maire à signer les nouveaux baux ruraux.

13° DEVIS

Le Maire informe :

Le devis pour l'entretien des espaces verts pour l'année 2018 se monte à 9502, 80 euros, pour parvenir à un équilibre budgétaire il convient de réduire ce devis de moitié, M le Maire propose de demander un autre devis à l'entreprise Regard Nature.

Un devis pour les luminaires de Noël pour un montant de 4567, 44 euros a été reçu en mairie celui-ci contient 15 luminaires pour les rues Principale et des Cerisiers et la place de l'Eglise ainsi qu'une bande décorative pour la place de la Mairie.

Le nouveau devis pour les travaux ONF a été reçu en Mairie il se monte à 4045 euros HT

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent ces devis et autorisent M le Maire à les signer à l'unanimité.

14° VENTE DE TERRAIN ANTONY JULIEN

Le Maire informe :

Monsieur ANTONY Julien souhaite construire sur les parcelles n°15 et n°16 sises à l'angle des rues Principale et de la Hardt. Cette opération nécessite un arpentage pour rendre l'accès plus visible par un alignement de la rue Principale ainsi que l'acquisition par M ANTONY d'une parcelle de 0.94 ares sise à l'arrière du terrain. Cette parcelle appartient actuellement à la commune et bénéficie d'une servitude pour l'eau.

Attendu les prix des terrains vendus récemment à des promoteurs sur la commune au prix de 4500 euros non viabilisé, le Maire propose un prix de vente de 5000 euros l'are et l'inscription d'une convention de servitude pour l'eau sur la parcelle détachée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de mettre les 0.94 ares dans le domaine privé de la commune en laissant en place la servitude pour l'eau.

Autorise le Maire à vendre ce terrain diminué des 14 m² de la zone de visibilité soit 0.80 are restant au prix de 4000 euros et à signer tous les documents y afférant.

15° DELEGATION MARCHE PUBLIC 3CHR

Le Maire informe :

Dans le cadre des travaux de réfection de l'église paroissiale Saint Nicolas il convient de déléguer la maîtrise d'œuvre à la communauté de communes.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de déléguer la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection de l'église Saint Nicolas à la communauté de communes du Centre Haut-Rhin.

16° TAXE D'AMENAGEMENT

Le Maire informe :

Dans le cadre de recherche de nouvelles ressources pour la commune il conviendrait d'augmenter la taxe d'aménagement pour l'année 2019. Monsieur le Maire propose une augmentation de 1%, la taxe d'aménagement est actuellement à 3%.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'augmentation de la taxe d'aménagement de 1% à compter du 1^{er} janvier 2019, par conséquent elle est portée à 4%.

17° DIVERS

- *Quête contre le cancer : 1675 euros à ce jour*
- *Relevés topographiques : les géomètres circulent actuellement dans la commune pour les relevés topographiques des regards d'assainissement*
- *Le maire donne un aperçu du budget de la communauté de communes*

La séance est levée à : 20 heures 30 minutes

Ordre du Jour :

- Approbation du procès verbal du 15 janvier 2018
- Délégation de signature
- Compte Administratif 2017
- Compte de gestion 2017
- 3 taxes 2018
- Affectation du résultat 2017
- Budget primitif 2018
- Convention de rétrocession « le clos de la Fratrie »
- Demande de distraction du domaine forestier
- Demande de subvention UNC
- Convention prévoyance
- Baux ruraux
- Devis
- Vente terrain ANTONY Julien
- Délégation de marché public à la 3CHR
- Taxe d'aménagement
- Divers

<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>FONCTION</i>	<i>SIGNATURE</i>	<i>PROCURATION</i>
<i>MATHIAS</i>	<i>René</i>	<i>Maire</i>		
<i>BRENDLE</i>	<i>Bernard</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>		
<i>ANTONY</i>	<i>Hubert</i>	<i>2^{ème} Adjoint</i>		
<i>HEGY</i>	<i>Nicole</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>		
<i>ANTONY</i>	<i>Patricia</i>	<i>CM</i>		
<i>BAUER</i>	<i>Huguette</i>	<i>CM</i>		
<i>BOIL</i>	<i>Corinne</i>	<i>CM</i>		
<i>BRETZ</i>	<i>Daniel</i>	<i>CM</i>		
<i>FRANTZ</i>	<i>Nicole</i>	<i>CM</i>		
<i>JAEGGY</i>	<i>Martin</i>	<i>CM</i>		
<i>KASTLER</i>	<i>Véronique</i>	<i>CM</i>		
<i>MEYER</i>	<i>Théo</i>	<i>CM</i>		
<i>MULLER</i>	<i>Jean-Louis</i>	<i>CM</i>		<i>MATHIAS René</i>
<i>REYMANN</i>	<i>Frédéric</i>	<i>CM</i>		
<i>WERTHE</i>	<i>Christian</i>	<i>CM</i>		